

45

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

83/1009 du 3-12-1983
DECRET N° /MTPS/DGTFP/DFP/21024
Portant intégration et nomination de
Monsieur BOZIKO Benoit, Instituteur
Contractuel de 2° échelon, dans les
cadres de la catégorie A, hiérarchie
I des Services Sociaux (Enseignement).
-----doOoo-----

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

(/ISAS :

- (/u la Constitution du 3 Juillet 1979 ;
- (/u la loi n° 25/80 du 13/11/1980 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 3 Juillet 1979 ;
- (/u la loi n° 15/62 du 3/2/1962 portant statut général des fonctionnaires ;
- (/u l'arrêté n° 2037/FP du 21/6/1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 67/304 du 30/9/1967 modifiant le tableau hiérarchique des cadres I de l'Enseignement Secondaire, abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret n° 64/165 du 22/5/64 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;
- (/u le décret n° 62/130/FP du 9/5/1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62/195/FP du 5/7/1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
- (/u le décret n° 62/197/FP du 5/7/1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3/2/1962 portant statut général des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62/193/FP du 5/7/1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
- (/u le décret n° 63/01/FP-BI du 26/3/1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;
- (/u le décret n° 67/50/FP-BI du 24/2/1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;
- (/u le décret n° 74/470 du 31/12/1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5/7/1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 79/154 du 4/4/1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- (/u le décret n° 80/644 du 28/12/1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- (/u le rectificatif n° 81/016 du 26/1/1981 au décret n° 80/644 du 28/12/1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- (/u le décret n° 81/017 du 26/1/1981 relatif aux intérimaires des Membres du Gouvernement ;
- (/u la lettre n° 910/MEN-DEAA du 20/6/1982 du Directeur du Personnel et des Affaires Administratives transmettant le dossier de l'intéressé ;
- (/u l'arrêté n° 0330/MTPS/DGTFP/DFP du 14/1/1982 portant avancement de certains agents contractuels du Ministère de l'Education Nationale,
- (/u le décret n° 83/320 du 3/5/83 portant nomination d'un Membre du Conseil des Ministres ;
- (/u le dossier de l'Intéressé ;

DGB
11

DCF
7

YB

ARTICLE 1ER.- En application des dispositions du décret n° 57/304 du 30.9.1967 susvisé, Monsieur BOZALI BENOÏT, né vers 1956 à Impondo, Instituteur Contractuel de 2° échelon de la catégorie C, échelle 8, indice 590 en service à Brazzaville, titulaire de la Licence ès Lettres, option : Linguistique, obtenue à l'Université NATION EQUATRIENNE (session de 1982) est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) au même grade de Professeur de Lycée Stagiaire, indice 790.

ARTICLE 2.- Le présent décret qui prendra effet tant en point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter de la date effective de reprise de service de l'intéressé à la rentrée scolaire 1982-1983 sera enregistré publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 3 Décembre 1983

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Education
Nationale, en mission

P.I. Le Ministre de la Culture
et des Arts, Chargé de la
Recherche Scientifique,

M.B. TITI-LOULARD.-

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MANSIONA.-

Colonel Louis STEVAIN - GOMA.-

Le Ministre des Finances,

Ithi Cassoumba L. KOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

- JORPC 1
- DGTFP/DFP 2
- DFP/BST 2
- DGB 3
- DCF 3
- MEN 2
- DOSSIER 3
- INTERESSE 1
- SGCM/BC 2./-

